

la limitation du droit à la liberté de parole. Notre législation limite ce droit dans les cas de diffamation, de libelle, de sédition, d'obscénité, et ainsi de suite.

Il faut nous poser cette question importante: dans quelle mesure la liberté de discuter doit-elle être restreinte dans l'intérêt de l'efficacité et de la productivité? Quel doit être le rapport entre la liberté et l'efficacité? Au sujet de la productivité, nous avons l'impression que les vis-à-vis ne croient pas à son importance à la Chambre. Toutefois, je ne me rappelle pas une campagne électorale où l'opposition n'ait pas attaqué le gouvernement surtout sur la mesure de ses réalisations. Combien de bills avait-il fait adopter? Durant le débat actuel, les députés de l'opposition laissent entendre que la productivité a peu d'importance—que l'important est la liberté de prolonger les débats aussi longtemps qu'ils le veulent, ou aussi longtemps que cela pourrait servir leurs intérêts. Qu'allons nous croire? Leurs propos en temps d'élections ou leurs propos pendant le débat actuel? A mon avis, leur crédibilité est fort douteuse. Les deux choses importent. Il doit y avoir liberté de discuter, mais aussi une certaine productivité. Je voudrais citer deux paragraphes d'un éditorial qui a paru ce soir dans le *Star* de Montréal, intitulé: «Not for freedom». Les voici:

● (11.30 p.m.)

Comme ils livraient leur dernière bataille contre la règle du gouvernement prévoyant l'attribution du temps, les membres de l'opposition ont eu tendance à se présenter comme le dernier soutien des citoyens sans défense qui les protégerait contre un gouvernement désireux de fouler aux pieds leurs libertés. Mais chose étrange, la dernière fois que l'opposition exerça son pouvoir de retarder une mesure législative par l'obstruction systématique, elle tentait de son mieux d'empêcher la jouissance d'une plus grande liberté.

Le litige portait sur le bill tendant à modifier le Code criminel du Canada. En décrétant qu'il n'imposerait plus l'emprisonnement aux homosexuels pour des actes de la vie privée, ou aux médecins qui pratiquent des avortements jugés nécessaires pour préserver la santé de la mère, le gouvernement a assuré à un degré restreint mais réel une plus grande liberté humaine.

Des voix: Oh, oh.

M. Allmand: Le NPD m'étonne, monsieur l'Orateur. J'étais naguère attiré par ses idées et j'avais toujours cru qu'il préconisait la pla-

[M. Allmand.]

nification. J'avais toujours cru qu'il s'intéressait à la planification et que, selon lui, l'humanité devait contrôler son milieu grâce à la planification et le dirigisme. Il est triste de dire que le parti utilise le principe de la planification pour ses propres fins politiques. La planification l'intéresse quand elle fait son affaire, mais il s'y oppose lorsqu'elle ne peut lui être utile.

M. Howard: Soyez précis, de grâce.

M. Allmand: L'opposition a prétendu que le gouvernement et ce projet de règle sont dictatoriaux et autocratiques. Le gouvernement était-il dictatorial ou autocratique quand, l'automne dernier, il a proposé de donner plus de fonds à l'opposition pour la recherche, afin qu'elle puisse mieux critiquer le gouvernement? Était-ce là un acte de dictature ou d'autocratie?

Une voix: Non.

Une voix: C'était gaspiller les fonds publics.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il faut laisser l'honorable député faire son discours.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, il mérite d'être interrompu parce qu'il n'est pas assez précis.

M. Allmand: Le gouvernement était-il dictatorial ou autocratique quand il a proposé que, règle générale, tous les bills passent par les comités, prolongeant ainsi le processus législatif? L'examen de chaque bill doit se faire par une tribune ouverte à la participation du grand public. Des témoins spécialistes peuvent être convoqués...

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Pour une journée.

M. Allmand: Est-ce un gouvernement dictatorial qui propose qu'une déclaration des droits de l'homme soit inscrite dans l'Acte de l'A.N.B.?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Où est-elle?

M. Allmand: Est-ce un gouvernement autocratique qui cherche à préserver les libertés civiques des Canadiens et leurs droits lingu-